

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018**

A la séance du 23 novembre 2018, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, Edouard SPENLE, Marlène BESSEY, Anne HERRMANN, Agnès AUER, Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER, Thierry MANGOLD, Régine RIEDLINGER, Elodie BALZLI, Norbert DEVILLERS, André HAEBERLE.

Absents et excusés : M. Bernard REINHEIMER.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : M. Thierry MANGOLD.

La séance est ouverte à 20 H 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018
2. Forêt :
  - 2.1 Programme des travaux 2019
  - 2.2 Etat prévisionnel des coupes 2019
  - 2.3 Prix du bois de chauffage
3. Recensement de la population 2019 – Agents Recenseurs
4. Convention fourrière avec la SPA – Renouvellement
5. Acquisition d'un véhicule utilitaire
6. Subventions aux Associations
7. Décisions modificatives
  - 7.1 Budget Général
  - 7.2 Budget Annexe
8. Demandes d'urbanisme
9. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

**POINT 2 – FORET**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, fait un bilan des réalisations 2018. Les ventes de bois correspondent aux prévisions, soit environ 180 000,00 €.

La dernière vente de bois qui s'est déroulée le 13 novembre 2018 n'a pas été fructueuse. En effet peu de lots ont été vendus car les acheteurs Allemands n'ont pas participé à la vente du fait que leur marché est inondé de bois scolytés. Sur les cinq lots proposés à la vente pour notre Commune, un seul lot a trouvé preneur suite à la baisse du prix de retrait de 2,00 €. La conjoncture pour les prochaines ventes n'est pas bonne.

**2.1 - Programme des travaux forestiers pour 2019**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux 2018 élaboré par l'ONF. Les travaux patrimoniaux proposés hors maîtrise d'œuvre s'élèvent à 25 410,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme à hauteur de 20 410,00 € HT (5 000,00 € à déduire des travaux d'infrastructure qui seront réalisés en régie communale), mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

**2.2 – Etat prévisionnel des coupes de bois pour 2019**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, présente l'état prévisionnel des coupes proposé par l'ONF pour 2019.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve l'état prévisionnel des coupes pour 2019 tel qu'il est présenté.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage		
									En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
9			57	120				855	49 590	19 460		7 700	22 430
18		585	21	52				658	43 190	16 560		5 930	20 700
21		371	15	56				442	28 080	10 250		3 980	13 850
24		364	38	22				424	27 590	11 150		3 820	12 620
28		68	6	8				82	5 210	1 810		740	2 660
chablis		150						150	8 250	3 300		1 360	3 600
1			93		64	91		157	1 600	5 730		1 420	-5 550
<b>Sous-Total</b>		<b>2216</b>	<b>230</b>	<b>258</b>	<b>64</b>	<b>91</b>		<b>2768</b>	<b>183 810</b>	<b>68 260</b>		<b>24 940</b>	<b>70 310</b>

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :	47 734		
Charges patronales (43 %) :	20 526		
Total :	68 260		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	68 260		
Dépenses HT de débardage et de câblage		24 940	
Honoraires		8 304	
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT		3 413	
Autres dépenses HT (€)		3 413	
Frais totaux d'exploitation (HT)	108 330		
TVA sur les frais d'exploitation :	5 520		
<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b>			<b>55 180</b>

**2.3 – Prix du bois de chauffage pour 2019 :**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- Bois de chauffage façonné :  
Hêtre, chêne, châtaignier, feuillus durs : 50 € le **stère** HT
- Bois de feu toutes longueurs (débardé) :  
Hêtre, chêne : 43 € le **m3** HT  
Châtaignier : 40 € le **m3** HT
- Bois feuillu qualité chauffage (rémanents) vendu sur pied :  
5 à 12 € HT le **stère** selon la difficulté
- Menus produits forestiers :  
Résineux : 8 € HT le **stère**  
Feuillus : 10 € HT le **stère**  
Charbonnettes : gratuit

**POINT 3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – AGENTS RECENSEURS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant que le prochain recensement de la population dans la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ;

La Dotation Forfaitaire de Recensement qui sera versée par l'INSSE à la Commune s'élève à 1 488,00 € ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- De créer 2 postes saisonniers d'agent recenseur,
- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :  
Forfait de 900,00 € par agent
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019, au chapitre 012.

**POINT 4 – CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA - RENOUELEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention fourrière signée avec la SPA de COLMAR et arrivant à échéance le 31/12/2018.

Le coût de la convention fourrière s'élève à 0,80 € TTC par an et par habitant avec formule de révision.

La SPA propose également une convention de partenariat « chats libres » qui consiste pour la Commune en la prise en charge d'une somme forfaitaire pour la stérilisation des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- De renouveler la convention fourrière avec la SPA de COLMAR à compter du 01/01/2019 pour une durée d'un an avec tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans que sa durée ne puisse excéder quatre ans ;
- De signer une convention de partenariat « chats libres » pour la somme de 150,00 € pour une durée d'un an ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**POINT 5 – ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE**

Comme exposé lors de la réunion des commissions réunies qui s'est déroulée le 12 octobre 2018, le véhicule utilitaire doit être remplacé en raison des nombreuses défaillances.

Monsieur Bernard REINHEIMER, Adjoint a sollicité trois devis pour un véhicule de même type.

L'offre la mieux disante est celle pour un véhicule Renault Kangoo pour une somme de 14 805,36 € TTC. Le garage reprendra le véhicule Peugeot Partner pour la somme de 1 200,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'acquérir le véhicule Renault Kangoo au prix de 14 805,36 € TTC,
- De céder le véhicule Peugeot Partner pour la somme de 1 200,00 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**POINT 6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS****6.1 - Demandes de subventions :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention présentée par la Directrice du RPI Breitenbach/Luttenbach pour la cotisation USEP. Pour Luttenbach, ce sont 23 élèves qui sont concernés ainsi qu'une enseignante. La somme totale est de 136,90 €.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 136,90 € à l'USEP Grande Vallée.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574.

**6.2 -Remerciements :**

Monsieur le Maire présente les remerciements de l'Association APA LIB pour la subvention de 835,00 € attribuée.

Le Club Vosgien remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle Communale pour le repas des bénévoles qui s'est déroulé le 9 novembre dernier.

**POINT 7 – DECISIONS MODIFICATIVES****7.1 – Budget Général :**Décision modificative n° 1 :

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au virement de crédit suivant :

Dépenses

020	Dépenses imprévues	- 7 818,00 €
21571	Matériel roulant	+ 7 818,00 €

Décision modificative n° 2 :

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire, il y a également lieu de procéder à l'ajustement des crédits à l'intérieur du chapitre 21 et de prendre en compte la cession de l'ancien véhicule. Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une extension du logiciel e.magnus a été installée. Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative suivante :

Dépenses :

2051	Concessions et droits similaires	+120,00 €
21571	Matériel roulant	+ 7 080,00 €
21538	Autres réseaux (poteau d'incendie)	- 6 000,00 €

Recettes :

024	Produits de cession	+ 1 200,00 €
-----	---------------------	--------------

Décision modificative n° 3 :

Afin de prendre en compte le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales dont les chiffres n'étaient pas connus lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative suivante :

Recettes :

73111	Taxes foncières et d'habitation	+ 1 417,00 €
-------	---------------------------------	--------------

Dépenses :

739223	FPIC Fonds National de péréquation	+ 1 417,00 €
--------	------------------------------------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives n° 2 et 3 décrites ci-dessus.

**7.2 – Budget Annexe :**

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau lieu-dit Stemlisberg et rue du Baron de Coubertin 1<sup>ère</sup> tranche, un crédit de 170 000,00 € a été inscrit à l'article 1641 – emprunts en euros. L'Agence de l'Eau Bassin Rhin-Meuse a accordé une aide à la Commune sous forme d'avance remboursable et de subvention. Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par une décision modificative.

Décision modificative n° 1 :

Recettes :

131	Subventions d'équipement	+ 58 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- 170 000,00 €
167	Emprunts conditions particulières	+ 112 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 décrite ci-dessus.

**POINT 8 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour les parcelles section 3 n° 47, 48, 52 et 53 – 56 rue Principale appartenant à Mme Elisabeth MULLER,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente parcelles section 3 n° 47, 48, 52 et 53 – 56 rue Principale par Mme Elisabeth MULLER à M. Christian EHRET,
- Gilles LOCHERT, 21 rue du Froeschwihr à LUTTENBACH : Permis de Construire pour aménagement de la grange attenante sur un terrain Section 1 n° 148 – 21 rue du Froeschwihr,
- Alban VUILLAUME, 43 Grand'Rue à MUNSTER : Permis de Construire pour une maison individuelle sur un terrain Section 6 n° 233 a provisoire – rue du Baron de Coubertin,
- Sinan ARPAT, 26 rue de la Gare : déclaration préalable pour création d'une fenêtre,
- Michaël BESSON, 8 chemin du Kaelbling : déclaration préalable pour remplacement porte de garage par une porte vitrée,
- Régis ERTLE, 2 rue de l'Ecole : déclaration préalable pour construction d'un carport,
- Joël MANGENEY, 21 Route du Ried : déclaration préalable pour construction d'un abri de jardin et d'une piscine,
- SCI du Ried, Ried : déclaration préalable pour rénovation de la toiture du tambour d'entrée et d'une annexe,
- Claudio GALATI, 16 rue du Baron de Coubertin : Déclaration préalable pour remplacement de l'ancienne toiture du garage et de l'abri.

**POINT 9 – DIVERS ET COMMUNICATIONS****9.1 – Chasse :**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint rend compte de la dernière réunion et de la visite sur le terrain avec Mme LECOQ, locataire de chasse. Il précise que le locataire s'est acquitté de la somme de 500,00 € d'amende pour non-réalisation du plan de chasse durant trois campagnes consécutives. Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas résilier le bail (demande des services préfectoraux) car il n'a aucune garantie quant au loyer lors d'une nouvelle adjudication.

**9.2 – Rapport d’activité de la CCVM :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport d’activité de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster est disponible à la consultation.

**9.3 – Décorations de Noël :**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint tient à remercier les personnes qui ont activement participé à la mise en œuvre des décorations de Noël.

**9.4 – Déneigement :**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint précise que l’Unimog a été équipé des éléments de déneigement par l’agent Jean-Luc HUMMEL et lui-même.

**9.5 – Eau potable :**

Monsieur le Maire précise que malgré la sécheresse de cet été et de cet automne, la ressource en eau est bonne.

Les travaux d’interconnexion des réseaux d’eau de MUNSTER et de LUTTENBACH sont reportés.

**9.6 – Stationnement :**

Madame Elodie BALZLI et Monsieur Joseph WITTEMER, Conseillers Municipaux, signalent les problèmes de stationnement en face de la Mairie au moment de la rentrée et de la sortie des écoles et devant et en face de la boulangerie.

**9.7 – Conseil d’Ecole :**

Mesdames Anne HERRMANN et Elodie BALZLI, Conseillères Municipales, signalent qu’elles n’ont pas réceptionné d’invitation pour le Conseil d’Ecole.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 00.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018
2. Forêt :
  - 2.1 Programme des travaux 2019
  - 2.2 Etat prévisionnel des coupes 2019
  - 2.3 Prix du bois de chauffage
3. Recensement de la population 2019 – Agents Recenseurs
4. Convention fourrière avec la SPA – Renouvellement
5. Acquisition d'un véhicule utilitaire
6. Subventions aux Associations
7. Décisions modificatives
  - 7.1 Budget Général
  - 7.2 Budget Annexe
8. Demandes d'urbanisme
9. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>	<b>Excusé.</b>	
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjointe</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseillère Municipale</b>		
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseillère Municipale</b>		
<b>AUER Agnès</b>	<b>Conseillère Municipale</b>		
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseillère Municipale</b>		



<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseillère Municipale</b>		
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		